

LES UNITÉS TERRITORIALES

Lors des événements d'Algérie, en 1956, fut décidée la création d'Unités Territoriales. La mission essentielle de ces unités était de renforcer les unités combattantes en assurant la sécurité des principaux centres urbains lors d'opérations purement locales.

Les U.T. devaient être composées, en principe, de réservistes aptes physiquement au service armé. On pouvait y entrer dès le service militaire accompli et jusqu'à l'âge de 48 ans. Leur organisation n'était pas sans rappeler celle de la Garde Fédérale des États-Unis d'Amérique. En fait, le statut, la structure, l'existence même des U.T. étaient très variables suivant les régions. Deux documents reproduits ci-après permettront de mieux comprendre l'organisation des U.T. et leur complexité administrative.

LETRE DU CHEF D'ESCADRONS RIVORD, COMMANDANT LE GROUPEMENT SUBDIVISIONNAIRE DES U.T. D'ORAN (26 décembre 1957) :

« 1) Description succincte de la composition, du recrutement et du fonctionnement des U.T. »

A) Composition : Les U.T. sont formées par tous les éléments de la population sans exception, domiciliés à proximité du point sensible à défendre ou mobilisés sur le lieu de travail lorsque celui-ci constitue un point sensible.

a) Articulation des U.T.

Échelon local : Il peut exister dans chaque localité ou quartier de grand centre une ou plusieurs Unités Territoriales du type « Compagnie », « Section » ou « Groupe » tel qu'il est défini par les tableaux d'effectifs.

Échelon Compagnie : L'échelon essentiel de l'organisation des U.T. est la Compagnie Territoriale. Toute U.T. d'importance inférieure à celle de la Compagnie est obligatoirement rattachée à une Compagnie Territoriale.

Échelon Subdivision : A l'échelon Subdivision un organisme formant corps, appelé « Groupement Subdivisionnaire des Unités Territoriales », est chargé :

– d'une part, d'aider le Commandant militaire, territorial dans l'exercice de ses attributions à l'égard des U.T.

– d'autre part, d'administrer les U.T. de la Subdivision (organisation, administration, stockage des armes et munitions, etc. etc.).

Le Groupement subdivisionnaire des Unités Territoriales d'Oran comprend :

1. l'organe d'administration proprement dit du G.S.U.T. dont l'effectif est de :

Officiers	8
S/Officiers	24
Hommes de troupe	22
	<hr/>
Total	54

2. Les Unités Territoriales proprement dites totalisent un effectif de 15.810 réservistes rappelés :

- a. Oran-Ville :
6 bataillons à 8 compagnies du type A + C :
48 unités à effectif total 10.450

 - b. Oran-banlieue :
4 unités de types divers
comprenant 15 éléments à effectif total 830

 - c. Secteur de Perrégaux :
15 unités de types divers
comprenant 33 éléments à effectif total 2.530

 - d. Secteur d'Aïn-Temouchent :
15 unités de types divers
comprenant 24 éléments à effectif total 2.000
- Total 120 U.T. ou éléments d'U.T. 15.810

B) Recrutement : Toute la population masculine et loyale de l'Algérie est recrutée pour assurer sa propre défense contre les rebelles, en coopération avec les éléments de l'Armée Active. Il en résulte que tous les réservistes ou disponibles peuvent être rappelés quelle que soit leur situation dans les réserves, leur Armée (Terre, Air, Mer) ou leur arme d'appartenance. Les personnels dégagés d'obligations militaires ou non encore soumis à l'obligation militaire peuvent entrer dans la constitution des Unités Territoriales, s'ils sont volontaires, à condition de souscrire l'engagement prévu. Les Unités Territoriales sont mises sur pied, en fonction des ressources en réservistes, par l'autorité militaire qui fait procéder au rappel.

C) Mission des Unités Territoriales : La mission générale des Unités Territoriales définie par Arrêté du 17 mars 1956 vise :

- la défense locale des communications,
des moyens de transmissions,
des établissements d'intérêt public.

- la protection locale des personnes et des biens.

Le but final est de dégager au maximum les unités d'active de ces missions statiques, l'ensemble, Unités d'Active et Unités Territoriales, coopérant pour répondre aux besoins variés de la lutte en surface.

D) Emploi et fonctionnement des Unités Territoriales : L'autorité des Généraux commandant les Divisions Militaires s'exerce sur les Unités Territoriales au même titre que sur toutes les unités stationnées sur leur territoire.

Les autorités militaires territoriales (Commandant civil et militaire, Commandant de Zone opérationnelle ou de Subdivision quand il n'existe pas de Zone opérationnelle) exercent le commandement effectif des Unités Territoriales dans les conditions fixées par le Décret N° 56.272 du 17 mars 1956, concernant l'organisation du commandement en Algérie.

Les Commandants d'Unités Territoriales exercent aux divers échelons le commandement de leur unité dans les conditions définies par le règlement du service de l'Armée.

Afin de maintenir la vie économique du Territoire, le service dans les Unités Territoriales a un caractère intermittent, les réservistes effectuant des périodes de service de 24 heures, coupées de périodes d'attente durant lesquelles ils retournent à leurs activités civiles habituelles.

Les Unités Territoriales comprennent :

- en permanence, un noyau de surveillance et d'alerte composé des personnels désignés suivant un tour de service établi par le Commandant de l'Unité Territoriale entre les réservistes rappelés et les engagés de l'unité,
- au moment de l'alerte : Tous les réservistes rappelés entrant dans la composition de l'unité ne rejoignent celle-ci en totalité qu'en cas de besoin.

En dehors des petits centres, la périodicité normale du service, qui ne comprend pas les journées d'alerte, reste fixée en principe à un jour de service par décade».

NOTE DU CHEF DE BATAILLON TCHERNOMAZENKO, COMMANDANT LES UNITÉS TERRITORIALES DE SIDI-BEL-ABBES (14 avril 1958) :

«Le Groupement Subdivisionnaire des U.T. implantées sur l'arrondissement militaire de Sidi-Bel-Abbès réunit vingt compagnies territoriales d'un effectif global de :

90 officiers
450 sous-officiers
2500 hommes de troupe

effectif moyen, variable selon le flux de l'incorporation et des radiations.

Le G.S.U.T. forme corps et a été créé conformément aux prescriptions de la note de service N° 1305/CAO/1/Mob du 20 mai 1957.

Les Unités sont composées exclusivement de réservistes soumis aux obligations militaires et qui proviennent de toutes armes.

Les missions incombant aux U.T. sont en principe d'ordre statique.

Tout le personnel en service ou de service est soumis aux mêmes obligations que celui de l'Armée d'active et régi par les mêmes lois et règlements.

Les jours de service, la tenue militaire est obligatoire. Elle l'est en permanence par le personnel servant par contrat ou à temps plein.

De nombreux réservistes dégagés des obligations militaires ont repris volontairement du service et servent en qualité d'engagés volontaires pour la durée de la guerre.

De création relativement récente (les premières U.T. ayant été formées au printemps 1956), ces formations ne possèdent encore aucun caractère traditionnel. Cependant, malgré leurs diverses origines d'armes, la soudure est faite au sein des unités et l'esprit «Territoriale» a pris une forme concrète et le droit de cité en Algérie. La confirmation en est matérialisée par la participation importante de ces unités aux diverses prises d'armes et défilés et qui ne les différencie des unités de l'Armée d'Active que par la tenue (tenue de combat au lieu de celle de parade) tant sont corrects la présentation, la cohésion et le parfait comportement».

A Alger, les Unités Territoriales étaient groupées en bataillons (B.U.T.), à l'exception des unités spécialisées. La répartition des différentes U.T. d'Alger était la suivante :

- 9ème B.U.T.
- 11ème B.U.T. (U.T. 134, 149, 150, 155, 157)
- 12ème B.U.T. (Hussein-Dey)
- 14ème B.U.T. (U.T. 135, 136, 143, 144, 145, 146, 147)

- 16ème B.U.T. (U.T. 161, 162, 163, 166, 167, 167B)
- 17ème B.U.T. (U.T. 139, 178, 179) (El-Biar-Bouzareah)
- 20ème B.U.T. (U.T. 141, 142, 148 + U.T. 138, 174 (Kouba).

U.T. Marine A 140 : formée d'anciens marins ; servitudes portuaires.

U.T. Blindée (U.T.B.-A 199) : formée en février 1956, avec des effectifs et des cadres provenant essentiellement de l'Arme Blindée. Au mois d'août 1956, l'U.T.B. 199 fut rattachée au 5ème Régiment de Chasseurs d'Afrique dont elle prit la tenue et les attributs. A partir de septembre 1956 elle fut employée dans des bouclages dans la région d'Alger.

Parmi toutes ces unités, une seule fut réellement opérationnelle. Composée de volontaires prélevés dans chacun des cinq B.U.T. d'Alger-Centre, elle opéra dans le secteur Beau Fraisier-Mont Plaisant et fut associée à diverses opérations de l'Armée. Les effectifs de cette unité s'élevaient à 200 hommes. Une de ses particularités était le port du béret noir.

Les effectifs des U.T., presque en totalité «Pieds-Noirs», ressentiaient profondément les fluctuations de la politique concernant l'Algérie. Aussi les U.T. jouèrent-elles un rôle important dans les événements du 13 mai, dans les Comités de Salut Public, dans l'Affaire des Barricades, dans l'«Algérie française», etc. A partir du 1er mars 1960, elles devinrent Unités de Réserve (U.R.). Elles furent définitivement dissoutes le 15 avril 1961.

Parallèlement aux Unités Territoriales, il convient de mentionner les **Groupes d'Auto-Défense**, groupes de villageois indigènes dotés d'un armement pour défendre leur village en cas d'attaque et tenir jusqu'à l'arrivée des unités d'intervention. Il y en eut d'excellents et de franchement médiocres ; un bon nombre de leurs effectifs rejoignirent les harkas.

La Symbolique des Unités Territoriales est relativement pauvre. Entre un désintérêt total et des revendications caractérisées, il était pratiquement impossible qu'il en fût autrement. Deux correspondances officielles sont significatives à cet égard.

LETRE DU GÉNÉRAL SALAN 531 (Janvier 1958) :

«J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint les renseignements demandés par D.M. citée en référence et relatif à la création de deux insignes destinés aux U.T. de la Subdivision Militaire d'Oran et de Bône. MM. les Généraux Commandant le C.A. D'Alger et les Troupes et Services des Territoires du Sud n'ont pas jugé opportune la création d'un insigne des U.T.».

LETRE DU COMMANDANT DU GROUPEMENT DE SUBDIVISION DES U.T. DE BONE (29 Novembre 1957) :

«Les réservistes rappelés aux U.T. de Bône ayant fait les plus grandes difficultés pour porter le brassard tricolore qui leur avait été délivré à leur incorporation, j'avais demandé verbalement à Mr le Général Commandant le Secteur Nord, au début de l'année 1956, de vouloir bien m'autoriser à créer un insigne à porter sur le bras gauche et une breloque à suspendre à la poche droite de la tenue de combat.

Depuis plus d'un an, l'insigne en étoffe est porté sur le bras gauche par le Bataillon de Bône ainsi que par la Compagnie B 185 de La Calle.

Une breloque en métal existe dans toutes les formations du G.S.U.T.

Un insigne des U.T. d'Algérie aux couleurs nationales vient de nous être distribué par le Service de l'Intendance de Constantine. Cet insigne ne devrait pas être le même pour les différents G.S.U.T. d'Algérie.

J'ai l'honneur de vous demander que le G.S.U.T. de Bône soit autorisé à porter sur le bras gauche et en breloque, les insignes représentant les armes de la ville de Bône».

INVENTAIRE DES INSIGNES PORTÉS PAR LES U.T. D'ALGÉRIE

1) Insignes en tissu

– Insigne général des U.T. porté sur le bras gauche

Insigne en tissu représentant les couleurs nationales : bleu, blanc, rouge ; sur la partie supérieure, brodé en fil orangé : Algérie.

Fig. 1

2) Insigne métalliques

– U.T.A. 150 ALGER

Écu français moderne, doré et émaillé bleu, blanc, rouge, surmonté d'un bandeau émaillé noir, portant le devise «S'unir pour servir» en lettres d'or.

Au centre les Armoiries d'Alger (cf. S. et T. N° 85) surmontées d'une couronne dorée. Celles ci sont taillées bleu, or, vert foncé. Le bleu est chargé d'un voilier et d'un croissant or ; la barre d'or est chargée d'un lion rouge et d'un écu rouge à croix latine d'or ; le vert foncé est chargé d'une gerbe d'or.

En pointe, inscription UTA 150, dorée.

Fabrication : DRAGO. Homologué G. 1545.

Fig. 2

– U.T.A. 173

Écu français ancien argenté et émaillé, partie irrégulièrement noir et argent.

Au centre écu français moderne, taillé rouge et vert, surmonté d'une panthère ocre.

Sur le noir se détachent, en argent, un croissant de lune et des petits triangles irréguliers représentant les étoiles, ainsi que l'inscription UT. Sur l'argent se détachent un soleil noir et le chiffre 173, 1 bleu, 7 blanc, 3 rouge.

En pointe, la devise «Vigilant nuit et jour» inscrite en lettres d'argent sur la partie noire et en lettres noires sur la partie argentée.

Au dos, signature «Gaillard».

Fabrication : COURTOIS.

Fig. 3

– U.T.A. 195

Écu français moderne, doré et émaillé bleu nuit.

En chef, inscription UTA 195 dorée.

Au centre, gravée, la silhouette d'un immeuble - tour argentée, surmontée d'un phare dont les deux faisceaux lumineux sont émaillés blanc.

En pointe, dessin de la Côte Algérienne, dorée, où sont indiqués les trois ports d'Oran, Alger et Bone, en lettres rouges.

Fabrication : DRAGO.

Fig. 4

– U.T. ORANIE

Insigne de forme ovale, doré et émaillé bleu de France.

Au centre écu émaillé noir, chargé des lettres UT dorées, supporté par deux lions d'or et surmonté d'un soleil rayonnant d'or. Soutenant l'écu, un listel noir, portant l'inscription «Oranie» en lettres dorées.

Fabrication : DRAGO. Homologué G. 1491.

Fig. 5

– U.T. DE MOSTAGANEIM

Insigne doré et émaillé, en forme de porte orientale : fond noir, bordures et colonettes blanches, soulignées d'un trait d'or.

En chef, armoiries de Mostaganem (cf. S. et T. N° 85) : écu français moderne émaillé bleu foncé, chargé d'une ancre d'or ; brochant l'ancre, lettre M émaillée blanc.

Au centre lettres UT émaillées, U bleu, T rouge.

Fabrication : DRAGO.

Fig. 6

– U.T. de SIDI-BEL-ABBES

Insigne doré et émaillé, composé d'un écu français ancien chargé d'une porte de forme orientale dont l'ogive dépasse l'écu. Cette porte, dessinée par une large bordure dorée est émaillée blanc ; de part et d'autre, l'écu est émaillé bleu et rouge.

En chef lettres UT émaillées, U bleu, T rouge.

En pointe, dorés figurent les symboles du Génie, de l'Artillerie, de la Légion et des Parachutistes.

Fabrication : DRAGO. Homologué G. 1520.

Fig. 7

– U.T. de TIARET

Écu français ancien, doré et émaillé, chargé d'une porte orientale blanche.

En chef lettres UT émaillées, U bleu, T rouge.

En pointe, tête de panthère dorée.

La porte orientale est dessinée par une large bordure dorée, pointillée de noir et encadrée de croisillons dorés, émaillés noir.

L'écu est surmonté partiellement d'un bandeau doré, portant l'inscription «TIARET» en relief.

Fabrication : DRAGO.

Fig. 8

– U.T. de TLEMCEN

Écu français ancien, argenté et émaillé, tranché vert clair et orange.

Au centre, en relief, le minaret de Mansourah (faubourg de Tlemcen) argenté.

Sur un listel d'argent est gravée la devise du Maréchal BUGEAUD «Ense et Aratro» (Par le fer et par la charrue).

Fabrication : DRAGO.

Fig. 9

– U.T. de la ZONE OUEST CONSTANTINOIS

Écu français ancien doré, surmonté d'un bandeau émaillé blanc, portant en lettres dorées l'inscription «Honneur et Fidélité».

Au centre, carte de la France émaillée bleu (en haut) blanc et rouge.

Brochant cette carte, les symboles argentés de l'Aviation, de la Marine ainsi qu'une épée et un canon entrecroisés.

En chef, émaillées noir les dates 1939 - 1955.

En pointe lettre U.T. argentées et ZOC émaillées noir.

Fabrication : DRAGO. Homologué G. 1640.

Fig. 10

– U.T. de BONE

Écu espagnol doré et émaillé. Les lettres UT forment les bords de l'écu et sont émaillées aux couleurs nationales : U mi partie bleu foncé et rouge, T blanc.

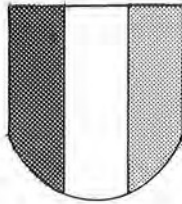
La partie centrale de l'écu reproduit les armoiries de Bone (cf. S. et T. N° 85) : tête de lion, galère, mer et rameau d'olivier dorés, se détachant sur un fond émaillé noir.

Sans nom de fabricant. Homologué G. 1490.

Fig. 11

Oleg LOPATINSKI

(†)



1



2



3



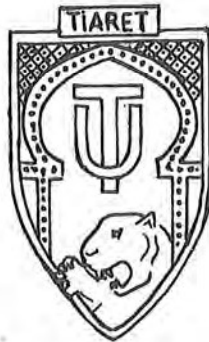
4



5



6



8



9



7



10



11